

FACTURE

Facture n°: FAC2409LLS02992

 Date :
 27/09/2024

 Code client :
 26160

PHARMACIE DE CAPESTANG SELARL JOEL BOUDAUD & HUGO BRUSCHET 1 RUE DE LA CAVE COOPERATIVE 34310 CAPESTANG

FRANCE

Identification CEE: FR00821774940

Vos références : 2320000001404

Code CIP	Code article	Qté	Désignation	Forme	Туре	Prix brut unit HT	Remise %	Prix Net unit. HT	Total Net HT	Tx TVA
B.L N° LVC2409LLS02568 du 27/09/2024 Client : PHARMACIE DE CAPESTANG / CP : 34310 / CIP : 2009397 / Transporteur : DPD										
3661744051641	0621020	6	URTIFLASH GEL BIO COSMOS	PDE 50G		6.50	36,00 %	4,16	24,96	20,0%
3400930001486	0420012	12	SINUSPAX 60 CPR	CPR 60		8.10	36,00 %	5,18	62,21	10,0%
3661744050859	0150022	12	PATE SUISSE GORGE	BT 50G		8.10	36,00 %	5,18	62,21	5,5%
3661744050019	0150020	12	PATE SUISSE TUX	BT 50G		8.10	36,00 %	5,18	62,21	5,5%
3661744052228	0740109	12	L52 GOMMES	BT 50G		14.60	36,00 %	9,34	112,13	5,5%

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. Nos factures sont payables à Sainte Barbe. Escompte de 0,5 % sur le montant net de la facture pour tout règlement par chèque ou virement bancaire dans les 10 jours de la réception de la facture. Dans ce cas, le montant de la T.V.A est réduit proportionnellement mais l'escompte ne donne pas lieu à une facture rectificative. Pénalités de retard : taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement : 40 euros. En cas de contestation, le tribunal de Metz sera seul compétent.

		TOTAL H.T. :	323,72
Taxe	20,00 % sur	24,96	4,99
Taxe	10,00 % sur	62,21	6,22
Taxe	5,50 % sur	236,55	13,01
		TOTAL TTC:	347,94

NET A PAYER: 347,94 EUR

Montant de : 347,94 EUR à règler par Traite non acceptée le 27/11/2024

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - France Métropolitaine et Corse Pharmaciens - Applicables au 1er septembre 2022

1 - Généralités

La passation d'une commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente (C.G.V.). Toutes dérogations et conditions particulières doivent faire l'objet d'un accord écrit des Laboratoires Lehning (Société) et ne sont, sauf stipulation contraire expresse, valables que pour la vente pour laquelle elles ont été accordées. Les présentes CGV sont applicables exclusivement aux ventes à destination de la France métropolitaine. Corse comprise, effectuées aux clients Pharmaciens d'officine (ci-après « acheteur » ou « client »). Elles peuvent également s'appliquer sur décision unilatérale de la Société aux ventes effectuées à d'autres catégories de clients, à défaut de CGV catégorielles spécifiques applicables à ces autres catégories de clients. La Société peut, à tout moment et sans préavis, décider la création de nouvelles CGV catégorielles visant une catégorie de clients donnée. L'application des présentes CGV est exclusive dans le cas où la Société n'a conclu aucun engagement complémentaire avec le client. Sauf dérogation expresse, elles prévalent sur toutes dispositions contraires insérées dans les documents émanant de l'acheteur, quel que soit le moment où celles-ci ont été portées à la connaissance de la Société. Les réserves ou modifications figurant sur la commande ne pourront être opposées à la Société si celle-ci n'y a pas expressément consenti, et ce même en l'absence de mentions particulières dans l'accusé de réception. Le fait que la Société ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes C.G.V. ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

2 - Commandes

Le contrat de vente n'est parfait qu'après acceptation écrite de la commande par la Société, concrétisée par l'envoi d'un accusé de réception. Cette acceptation est notamment subordonnée à l'absence de « demande anormale » et au respect des conditions d'encours fixées par la Société en fonction des renseignements de solvabilité dont elle dispose. Elle peut également être subordonnée à l'application de conditions particulières de paiement et/ou à la présentation de garanties appropriées, notamment si le client ne présente pas une surface financière suffisante ou si des incidents de paiement se sont produits.

Sauf accord écrit de la Société, aucune demande d'annulation ou de modification de commande ne pourra être prise en considération. La Société pourra, le cas échéant, subordonner son acceptation de modification de la commande à une majoration des prix tarifés et à une prorogation du délai de livraison.

3 - Livraison - Objet de la livraison

La Société se réserve le droit d'apporter à tout moment toutes les modifications qu'elle juge utile à ses produits. La Société peut également être amenée à supprimer, sans avis préalable, certains de ses produits figurant au tarif. Aucune indemnisation n'est due par la Société en cas de modification ou de suppression de produit(s). Les livraisons sont opérées en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Elles peuvent être seulement partielles. Aucune pénalité pour retard dû au transport ne pourra être réclamée à la Société, à moins que le principe n'en ait été préalablement accepté par écrit par celle-ci.

En toute hypothèse, la livraison ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de l'ensemble de ses obligations envers la Société, qu'elle qu'en soit la cause. Au surplus, la Société peut valablement décider de suspendre la livraison de toutes commandes en cours, dans le cas où le client fait l'objet d'un refus ou d'un retrait d'agrément par une compagnie d'affacturage ou d'assurance-crédit. En cas de pénurie des moyens de transport ou de production, ou en cas d'accroissement soudain de la demande du marché, la Société se réserve le droit d'allotir ses livraisons et de n'exécuter qu'une partie des commandes. En outre, la Société se réserve le droit de n'exécuter que partiellement, après en avoir informé l'acheteur, une commande portant sur une quantité particulièrement élevée au recard des volumes habituellement commandés par celui-che

Le franco de port est accordé sous les réserves exprimées ci-après ainsi qu'à compter d'un montant minimum de commande défini par le tarif en vigueur au jour de la commande. Aucune livraison ne sera effectuée si le montant minimum de commande déterminé par le tarif en vigueur au jour de la commande n'est pas atteint. La livraison est réputée s'effectuer au départ des usines de la Société, sous les réserves ci-après. Le transfert des risques s'effectue dès que les produits commandés par le client sont mis à la disposition du transporteur. En conséquence, toutes les opérations de transport, de manutention et de déchargement sont effectuées aux risques et périls du destinataire et ce, nonobstant toute clause de réserve de propriété. Il appartient donc à l'acrheteur de vérifier sa commande à l'arrivée et de faire toutes les réserves nécessaires le cas échéant, ainsi que d'exercer tout recours s'il y a lieu, dans les formes ci-dessous mentionnées. La réception des produits est matérialisée par la signature du bon de livraison présenté par le transporteur.

Toute contestation (réserves précises et détaillées comportant la liste et les quantités de produits endommagés) doit être mentionnée sur le bon de livraison ou récépissé de transport et confirmée par lettre recommandée adressée au transporteur, avec copie à la Société, dans les 48 heures suivant la réception.

LE CLIENT S'ENGAGE À RESPECTER LES DISPOSITIONS DU CODE DE COMMERCE ET DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, POUR L'ACHAT ET LA REVENTE DES PRODUITS. NOTAMMENT, LES PRODUITS ACQUIS AUPRÈS DU LABORATOIRE PAR LES PHARMACIENS LE SONT POUR LEUR SEULE REVENTE AU DÉTAIL, À LEURS CLIENTS, À L'EXCLUSION DE TOUTE REVENTE EN GROS À D'AUTRES PROFESSIONNELS (ARTICLES L. 5125-1 ET R. 5124-2 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE).

4 - Réclamations

Toute réclamation liée à la livraison et relative à la qualité, à la conformité ou à la quantité des produits devra être adressée à la Société par lettre recommandée au plus tard dans les 8 jours suivant la date de réception des produits (la date de l'émargement par l'acheteur du bon de livraison du transporteur faisant foi), délai au-delà duquel la Société sera déchargée de toute obligation à l'égard de l'acheteur.

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits, l'acheteur pourra obtenir, au choix de la Société, le remplacement gratuit ou le remboursement des produits. Aucune réclamation n'autorise à différer ou suspendre le paiement des factures ou à compenser leur montant avec celui d'un quelconque montant réclamé par le client. Aucune marchandise ne peut être renvoyée à la Société sans son consentement écrit et ses instructions de réexpédition. Les frais de retour sont à la charge de l'acheteur sauf le cas dans lequel la Société prend l'initiative du retour (exemple : erreur de livraison).

5 - Prix - paiement

Sauf conditions particulières faisant l'objet d'un accord écrit préalable de la Société et mentionné sur la commande, les produits sont fournis au prix du tarif en vigueur au moment de la commande. Les prix peuvent être assortis de conditions de vente telles que des minimums d'achat, en valeur ou quantité, ou des formats d'emballage. Les prix et informations portés sur le tarif constituent une annexe des CGV. Ceux-ci, ainsi que les offres ponctuelles pouvant les accompagner, sont donnés sans engagement de durée. Le tarif est révisé une fois par an, à sa date anniversaire (le 1er février de chaque année). Il peut également, le cas échéant, être révisé à tout moment sous réserve d'un préavis de un mois donné par tout moyen, notamment en cas de modification des conditions économiques. Le refus par l'acheteur d'une révision du tarif dans les conditions mentionnées précédemment autorise la Société à refuser les nouvelles commandes. L'acheteur peut avoir communication de la mise à jour des tarifs, réductions de prix et de toutes offres ponctuelles, sur simple demande. Les factures sont payables par LCR dans un délai de 60 jours date de facture. Un escompte de 0.5 % sera accordé pour tout règlement par chèque ou virement bançaire dans les 10 jours à compter de la réception de la facture. Dans le cas où l'escompte de règlement serait appliqué, celui-ci ne portera que sur le montant net de la facture, déduction faite de tous frais et accessoires. L'escompte ne donnera pas lieu à une facture rectificative. La Société se réserve toutefois le droit d'exiger le règlement au comptant ou d'avance si des circonstances spéciales le nécessitent, en particulier si à la date de la commande en facturation, l'acheteur présente un arriéré échu. Aucun délai ne sera accordé notamment aux clients occasionnels ne possédant pas de compte auprès de la Société. Celle-ci se réserve le droit, à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer un plafond d'encours à chaque acheteur et, le cas échéant, de supprimer les délais précédemment accordés ou d'exiger des garanties particulières, Les échéances de paiement ne peuvent être ni retardées ni compensées sous aucun prétexte, même litigieux, sous peine de suspension de toutes les commandes en cours par la Société. Le défaut de paiement à l'échéance d'un seul effet ou d'une seule facture rend immédiatement exigibles, de plein droit sans mise en demeure préalable, toutes les créances de la Société, même non échues, à l'encontre de l'acheteur, et peut entraîner la reprise des escomptes et ristournes précédemment accordés. Conformément aux dispositions légales, toute prorogation d'échéance, avec ou sans

l'accord de la Société, entraînera la mise à la charge de l'acheteur d'intérêts de retard calculés sur la totalité des sommes dues T.T.C. en appliquant le taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question. Ces pénalités seront exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Tous les frais entraînés par les retards de paiement, notamment ceux de recouvrement et de contentieux, sont à la charge de l'acheteur défaillant. En cas de retard de paiement, l'acheteur défaillant sera à tout le moins redevable d'une indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, notamment en cas de contentieux, la Société pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification, En cas d'inexécution totale ou partielle d'une de ses obligations par l'acheteur. 48 heures après une mise en demeure d'y remédier restée infructueuse. la vente sera résolue de plein droit si bon semble à la Société, qui pourra demander en référé la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou non et que leur paiement soit échu ou non.

6 - Réserve de propriété

LA SOCIÉTÉ CONSERVE LA PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES LIVRÉES JUSQU'AU PAIE-MENT INTÉGRAL DE LEUR PRIX EN PRINCIPAL, FRAIS ET ACCESSOIRES ET PÉNALITÉS LE CAS ÉCHÉANT. L'acheteur veillera à ce que l'identification des produits soit toujours pos sible tant qu'ils n'auront pas été intégralement payés, les marchandises restant en stock étant réputées être celles impayées. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès que les produits sont mis à la disposition du transporteur, des risques de perte et de détérioration des produits, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

7 - Données personnelles

La Société et le client s'engagent tous deux à respecter les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Pour les besoins d'exécution des contrats conclus avec ses clients ou prestataires de services, la Société collecte des données personnelles à savoir le nom commercial de la société et/ou le nom de son titulaire, l'adresse, le téléphone, le courriel et les informations bancaires. La communication de ces données conditionne la conclusion des contrats et l'exécution des commandes ou prestations de services. Ces données font l'objet d'un traitement dont les finalités sont la gestion des commandes ou prestations de services, des livraisons et de la facturation afférente, des opérations de prospection et la mise à jour de l'annuaire de pharmacies sur le site internet de la Société, et sont destinées aux services commerciaux, comptables, marketing et aux sous-traitants de transport de la Société. À cette fin, la Société peut être amenée à partager ou transférer les données collectées avec les sociétés de son groupe et ses soustraitants, soumis à des obligations de confidentialité et de sécurité équivalentes à celles de la Société. Les données traitées sont conservées pendant un délai maximal consistant en la durée la plus longue entre 1) la durée de la relation contractuelle, 2) la durée légale minimum de conservation des données ou 3) la durée légale maximum d'action en responsabilité. Conformément au RGPD, les clients et prestataires de services disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de leurs données ainsi que d'un droit à la limitation et d'opposition aux traitements effectués à exercer à l'adresse suivante ; rapd@lehning,fr

8 - Juridiction

SERA SEUL COMPÉTENT EN CAS DE LITIGE DE TOUTE NATURE OU DE CONTES-TATION RELATIVE NOTAMMENT À LA FORMATION OU L'EXÉCUTION DE LA COMMANDE, LE TRIBUNAL COMPÉTENT DU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ À MOINS QUE CELLE-CI NE PRÉFÈRE SAISIR TOUTE AUTRE JURIDICTION COMPÉTENTE.

Laboratoires Lehning S.A.S. Société au capital de 1555 000 € 3 rue du Petit Marais 57640 Sainte-Barbe SIREN 358 802 445 - R.C.S. METZ - A.P.E. 2120Z présenté par le transporteur.

Toute contestation (réserves précises et détaillées comportant la liste et les quantités de produits endommagés) doit être mentionnée sur le bon de livraison ou récépissé de transport et confirmée par lettre recommandée adressée au transporteur, avec copie à la Société, dans les 48 heures suivant la réception.

LE CLIENT S'ENGAGE À RESPECTER LES DISPOSITIONS DU CODE DE COMMERCE ET DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, POUR L'ACHAT ET LA REVENTE DES PRODUITS. NOTAMMENT, LES PRODUITS ACQUIS AUPRÈS DU LABORATOIRE PAR LES PHARMACIENS LE SONT POUR LEUR SEULE REVENTE AU DÉTAIL, À LEURS CLIENTS, À L'EXCLUSION DE TOUTE REVENTE EN GROS À D'AUTRES PROFESSIONNELS (ARTICLES L. 5125-1 ET R. 5124-2 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE).

4 - Réclamations

Toute réclamation liée à la livraison et relative à la qualité, à la conformité ou à la quantité des produits devra être adressée à la Société par lettre recommandée au plus tard dans les 8 jours suivant la date de réception des produits (la date de l'émargement par l'acheteur du bon de livraison du transporteur faisant foi), délai au-delà duquel la Société sera déchargée de toute obligation à l'égard de l'acheteur.

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits, l'acheteur pourra obtenir, au choix de la Société, le remplacement gratuit ou le remboursement des produits. Aucune réclamation n'autorise à différer ou suspendre le paiement des factures ou à compenser leur montant avec celui d'un quelconque montant réclamé par le client. Aucune marchandise ne peut être renvoyée à la Société sans son consentement écrit et ses instructions de réexpédition. Les frais de retour sont à la charge de l'acheteur sauf le cas dans lequel la Société prend l'initiative du retour (exemple : erreur de livraison). tulaire, l'adresse, le téléphone, le courriel et les informations bancaires. La communication de ces données conditionne la conclusion des contrats et l'exécution des commandes ou prestations de services. Ces données font l'objet d'un traitement dont les finalités sont la gestion des commandes ou prestations de services, des livraisons et de la facturation afférente, des opérations de prospection et la mise à jour de l'annuaire de pharmacies sur le site internet de la Société, et sont destinées aux services commerciaux, comptables, marketing et aux sous-traitants de transport de la Société, à cette fin, la Société peut être amenée à partager ou transférer les données collectées avec les sociétés de son groupe et ses soustraitants, sounis à des obligations de confidentialité et de sécurité équivalentes à celles de la Société. Les données traitées sont conservées pendant un délai maximal consistant en la durée la plus longue entre 1) la durée de la relation contractuelle, 2) la durée légale minimum de conservation des données ou 3) la durée légale maximum d'action en responsabilité. Conformément au RGPD, les clients et prestataires de services disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de leurs données ainsi que d'un droit à la limitation et d'opposition aux traitements effectués à exercer à l'adresse suivante : rgpd@lehning.fr

8 - Juridiction

SERA SEUL COMPÉTENT EN CAS DE LITIGE DE TOUTE NATURE OU DE CONTES-TATION RELATIVE NOTAMMENT À LA FORMATION OU L'EXÉCUTION DE LA COMMANDE, LE TRIBUNAL COMPÉTENT DU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ À MOINS QUE CELLE-CI NE PRÉFÈRE SAISIR TOUTE AUTRE JURIDICTION COMPÉTENTE.

Laboratoires Lehning S.A.S.
Société au capital de 1555 000 €
3 rue du Petit Marais 57640 Sainte-Barbe
SIREN 358 802 445 - R.C.S. METZ - A.P.E. 2120Z